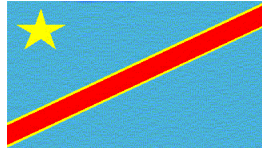


**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**RAPPORT ANNUEL CONSOLIDÉ  
SUR L'UTILISATION DE L'ALLOCATION DTS DU FMI  
EXERCICE 2022**

---

Juin 2023

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport retrace la situation de l'utilisation des ressources au titre de l'allocation des DTS dont la RDC a bénéficié dans le cadre de l'allocation générale de Droits de Tirages Spéciaux (DTS). A titre de rappel, l'enveloppe globale de 650 milliards de dollars américains (environ 453 milliards des DTS) en faveur des pays membres du FMI a été approuvée par le Conseil des Gouverneurs du FMI le 02 août 2021 et est devenue effective le 23 août 2021.

2. Cette nouvelle allocation, la plus élevée de l'histoire du FMI, avait pour objectif de permettre aux pays de bénéficier d'un apport considérable de liquidités sans alourdir le fardeau de la dette et de soutenir la reprise économique. En effet, cet accroissement de la liquidité visait à répondre à un besoin mondial de réserves à long terme, à stimuler la confiance et à renforcer la résilience et la stabilité de l'économie mondiale. Elle devrait aider particulièrement les pays membres du FMI les plus vulnérables en vue de surmonter les effets de la crise de la COVID-19<sup>1</sup>.

3. Dans le cadre de cette nouvelle allocation de 650 milliards de USD (environ 453 milliards des DTS) du FMI, la République Démocratique du Congo a bénéficié d'un montant de **1,022 milliard de DTS**, équivalent à environ 96 % de sa quote-part au sein de cette institution dont le montant est principalement déterminé par sa position relative dans l'économie mondiale.

4. Ce rapport annuel consolidé sur l'utilisation de l'allocation des DTS en 2022 constitue un engagement du Gouvernement dans le cadre de son Programme économique en cours de mise en œuvre appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du renforcement de la transparence et de développement des bonnes pratiques dans l'utilisation de ces ressources. Ces principes sont actuellement étendus à la gestion des projets d'investissements publics, conformément à la réforme PIMA (Public Investment Management Assessment) en cours.

### I. REPARTITION ET AFFECTATION DE L'ALLOCATION DES DTS

5. L'affectation s'est faite suivant la « *Convention portant répartition de DTS entre le Gouvernement et la Banque Centrale du Congo* », signée le 23 décembre 2021. Cette dernière se fonde sur la « *Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Banque Centrale du Congo* » laquelle confère à celle-ci la détention et la gestion des réserves officielles de change du pays, ainsi que *les modalités déterminées dans les conventions antérieures* signées entre la Banque Centrale du Congo et le Ministère des Finances.

6. Aux termes de cette Convention, la répartition de l'allocation de **1.021.713.057,00 DTS** reçue par la RDC se présente comme suit :

- **50% de l'allocation des DTS (510.856.528,50 DTS)** alloué à la Banque Centrale pour accroître le niveau des réserves de change ;
- **50% de l'allocation des DTS (510.856.528,50 DTS)** destinée au Gouvernement au titre d'appui budgétaire pour le financement des projets d'investissement inscrits dans le budget.

---

<sup>1</sup> Communiqué du FMI n° 21/235 du 2 août 2021.

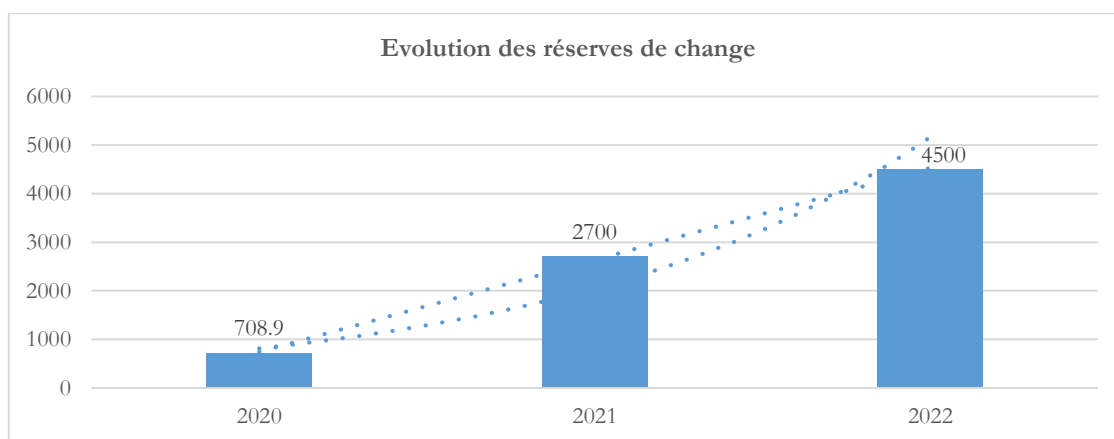
7. Cette répartition est fondée sur le double objectif de cette allocation générale des DTS qui vise d'une part, à fournir les liquidités supplémentaires en vue d'améliorer le niveau des réserves internationales et d'autre part, à renforcer la résilience et la stabilité des économies.

8. Par ailleurs, cette Convention définit également les mécanismes de comptabilisation, de transparence, de redevabilité et de suivi pour renforcer la traçabilité et l'efficacité dans l'utilisation de ces ressources.

## II. UTILISATIONS ET IMPACTS DE L'ALLOCATION DES DTS

### ➤ **Accroissement des réserves de change**

9. L'allocation des DTS a contribué à l'accroissement significatif du niveau des réserves de change du pays qui structurellement demeurait inférieur à 1 mois d'importations depuis 2016. L'allocation des DTS de 1,447 milliard de dollars US a représenté presque le double du niveau des réserves de change à fin 2020. Elle a contribué à l'accumulation significative des réserves de change du pays qui sont passées de 708 millions de dollars à fin 2020 (soit 0,7 mois d'importations) à 2,7 milliards de dollars à fin 2021 (soit 2,6 mois d'importations).



10. Cette accumulation des réserves de change a permis de conforter la position extérieure du pays jugée fragile, et de renforcer considérablement le rôle d'amortisseur de chocs joué par le taux de change. A fin 2022, les réserves de change se sont établies à 4,5 milliards de USD, correspondant à une couverture d'environ deux mois d'importations des biens et services.

### ➤ **Accroissement des investissements publics**

11. La part de l'allocation des DTS revenant au Trésor (Gouvernement), environ 714 millions de dollars, a été consacré au financement des infrastructures sociales dans le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T). Ce programme s'inscrit dans les efforts en cours consentis par le Gouvernement de la République visant la réduction significative de la pauvreté, la lutte contre les inégalités territoriales et la promotion du développement à partir des 145 Territoires que compte la République Démocratique du Congo. Il concerne la construction et l'équipement de 1.210 écoles et de 788 centres de santé et à la construction et l'équipement de 145 bâtiments administratifs en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat.

12. Il sied d'indiquer que la quotité de l'allocation des DTS du Gouvernement a été programmée pour les exercices budgétaires 2022 et 2023 respectivement à hauteur de 511 et 203 millions de dollars.

13. Pour le premier volet du PDL-145T destiné à la construction et l'équipement des écoles, centres de santé et bâtiments administratifs, le Gouvernement a alloué le montant de 511 millions de dollars. Un premier transfert de 300 millions de dollars sur les 511 millions de dollars prévus a été effectué au profit des Agences d'exécution (PNUD, BCeCo et CFEF) en mars 2022, suivi d'un deuxième transfert supplémentaire de 211 millions de dollars en décembre 2022. (***Le Rapport de suivi de l'exécution PDL-145T à fin décembre 2022, voir le lien ci-dessous:*** <https://finances.govw.cd/uploads/files/d9430e444d3ad76b58f797e1159b1210.pdf> ). Par ailleurs, le reliquat de 203 millions de dollars de l'allocation des DTS a été inscrit dans la Loi des finances 2023 et sera mis à la disposition des Agences d'exécution pour le deuxième volet du PDL-145T concernant l'électrification rurale.

14. Grâce aux allocations des DTS, le volume des dépenses en capital s'est accru à 1,8% du PIB en 2022 contre 1,1% du PIB en 2021 et 0,3 % du PIB en 2020. A fin décembre 2022, sur les 511 millions de dollars affectés au premier volet, les engagements se sont situés à 389,45 millions de dollars US (soit 76,2%) ; tandis que les décaissements effectifs pour les trois (3) Agences d'exécution sont de l'ordre de 103,48 millions de dollars (soit 20,3%).

15. En considérant les ressources globales de 511 millions de dollars transférées aux trois agences d'exécution dont 183,1 millions de dollars transférés au PNUD (Agence d'exécution hors périmètre du Trésor public), le décaissement total se situerait à 273,3 millions de dollars, soit un taux de 53,5%. Les ressources non décaissées en 2022 de 46,5% concernent les deux autres Agences d'Exécution (BCeCo et CFEF) et seront utilisées en 2023, en sus du reliquat de 203 millions des allocations des DTS inscrites dans le budget 2023.

16. Pour la bonne exécution des travaux, 112 PME ont été mobilisées par les Agences d'exécution ainsi que 41 Agences Locales d'Exécution (ALEs) essentiellement constituées des ONG locales. Le contrôle d'exécution des ouvrages a été confié à des firmes indépendantes (07) et consultants individuels (85). Pour se rassurer de la conformité des ouvrages par rapport aux prescrits des cahiers de charge, les services publics attitrés ci-après ont été mis à contribution pour la surveillance des travaux de construction et équipement : (i) la Direction Nationale de Construction, de Réhabilitation, d'Entretien et de Gestion des Infrastructures Scolaires (DINAC) du Ministère de l'EPST, (ii) la Direction des Etablissements es Soins et Partenariat (DESP) du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, et (iii) la Direction des Bâtiments Civils (DBC) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics.

### III. CONTRAINTES ET PERSPECTIVES

17. De manière globale, la mise en œuvre du PDL-145T est confrontée à certaines contraintes et défis notamment :

- L'accessibilité difficile des sites par manque d'infrastructures. L'enclavement du territoire national et l'état de délabrement très avancé du réseau routier rend très difficile l'accès aux différents sites ruraux de construction des ouvrages. La persistance de cette situation perturberait le plan de déploiement des entreprises prestataires, l'acheminement des équipements et des échéances de livraison des ouvrages attendus du PDL-145T et des surcoûts opérationnels ;

- L'insécurité dans la partie Est et Ouest du pays ainsi que la persistance des conflits intercommunautaires dans certains territoires. Cette situation pourrait, si elle persiste, constituer un problème important pour le déploiement des équipes, des prestataires à l'acheminement des équipements matériels et matériaux, à la mise en œuvre du PDL-145T dans la province ; et
- Les inondations et catastrophes naturelles dans certains sites.

18. Pour l'année 2023, il est envisagé la montée en puissance des activités du PDL-145T et la concrétisation de ce programme à travers la livraison des premiers ouvrages au bénéfice des territoires et des populations. A cet effet, le Gouvernement entend accélérer les travaux de construction des ouvrages (écoles, centres de santé et bâtiments administratifs), de réhabilitation des routes rurales, de démarrage des travaux d'électrification et d'adduction d'eau, ainsi que de développement des chaînes de valeurs agricoles.

#### **IV. CONCLUSION**

19. De manière globale, l'allocation des ressources DTS a exercé un impact positif sur l'économie de la République Démocratique du Congo. Elle a permis au pays de conforter son niveau de réserves de change en vue de la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique. Aussi, à travers le PDL-145T, le volume des investissements s'est accru et a contribué à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, de la croissance économique à travers la mobilisation des PME et les recrutements des ALEs par les Agences d'exécution pour l'exécution des ouvrages ainsi qu'à la création d'emplois. Par ailleurs, il s'observe des progrès dans le développement du capital humain et la restauration de l'autorité de l'Etat.

20. L'exécution de ce programme se poursuit en 2023, grâce aux ressources DTS déjà sanctuarisées au niveau des banques commerciales ainsi que le reliquat inscrit dans la Loi des finances exercice 2023.

*Annexe :*

**Allocation DTS : Situation consolidée des ressources transférées, engagées et décaissées par les Agences d'Exécution  
au 31 décembre 2022**

AGENCE	LIBELLE COMPOSANTE	Ressources transférées aux agences				Engagements				Décaissements				Taux d'exécution financière		
		T1-T2 (2022) (Au 30 juin)	T3 (2022) (Au 30 septembre)	T4 (2022) (Au 31 décembre)	Cumul (31 déc. 2022)	T1-T2 (2022) (Au 30 juin)	T3 (2022) (Au 30 septembre)	T4 (2022) (Au 31 décembre)	Cumul (31 déc. 2022)	T1-T2 (2022) (Au 30 juin)	T3 (2022) (Au 30 septembre)	T4 (2022) (Au 31 décembre)	Cumul (31 déc. 2022)	Taux de transfert	Taux d'engagement	Taux de décaissement
PNUD	Travaux de construction (Ecoles, Centre de santé et Bâtiments administratifs)	-	87 692 298	75 228 950	162 921 248	-	4 519 000	-	4 519 000	-	-	903 827	903 827	99,6%	2,8%	0,6%
	Etudes, surveillance et contrôle (5% du montant des activités)	4 334 844	3 844 107	-	8 178 951	4 000 000	-	3 274 166	7 274 166	452 070	3 547 930	1 000 000	5 000 000	100,0%	88,9%	61,1%
	Frais de Gestion(7% du montant des activités)	11 061 212	961 845	-	12 023 057	8 608 940	-	-	8 608 940	1 500 076	634 924	5 184 481	7 319 481	100,0%	71,6%	60,9%
	<b>Sous-Total 3</b>	<b>15 396 056</b>	<b>92 498 250</b>	<b>75 228 950</b>	<b>183 123 256</b>	<b>12 608 940</b>	<b>4 519 000</b>	<b>3 274 166</b>	<b>20 402 106</b>	<b>1 952 146</b>	<b>4 182 854</b>	<b>7 088 308</b>	<b>13 223 308</b>	<b>99,6%</b>	<b>11,1%</b>	<b>7,2%</b>
BCECO	Travaux de construction (Ecoles, Centre de santé et Bâtiments administratifs)	-	81 374 447	70 419 392	151 793 839	-	91 574 757	113 277 312	204 852 069	-	23 032 428	15 651 422	38 683 850	100,0%	135,0%	25,5%
	Etudes, surveillance et contrôle (5% du montant des activités)	4 022 537	3 567 155	-	7 589 692	723 532	227 004	877 268	1 827 804	387 690	219 973	262 313	869 976	100,0%	24,1%	11,5%
	Frais de Gestion(7% du montant des activités)	10 264 299	892 548	-	11 156 847	10 264 299	892 548	-	11 156 847	1 275 400	1 739 129	3 676 264	6 690 793	100,0%	100,0%	60,0%
	<b>Sous-Total 1</b>	<b>14 286 836</b>	<b>85 834 150</b>	<b>70 419 392</b>	<b>170 540 378</b>	<b>10 987 831</b>	<b>92 694 309</b>	<b>114 154 580</b>	<b>217 836 720</b>	<b>1 663 090</b>	<b>24 991 530</b>	<b>19 589 999</b>	<b>46 244 619</b>	<b>100,0%</b>	<b>127,7%</b>	<b>27,1%</b>
CFEF	Travaux de construction (Ecoles, Centre de santé et Bâtiments administratifs)	-	75 426 191	63 873 928	139 300 119	-	139 452 161	-	139 452 161	-	-	36 489 279	36 489 279	99,9%	100,0%	26,2%
	Etudes, surveillance et contrôle (5% du montant des activités)	3 695 482	3 277 126	-	6 972 608	3 135 629	3 836 979	-	6 972 608	899 420	196 620	1 742 545	2 838 585	100,0%	100,0%	40,7%
	Frais de Gestion(7% du montant des activités)	9 429 755	-	819 979	10 249 734	1 351 500	2 687 600	750 000	4 789 100	662 871	1 876 249	2 149 720	4 688 840	100,0%	46,7%	45,7%
	<b>Sous-Total 2</b>	<b>13 125 237</b>	<b>78 703 317</b>	<b>64 693 907</b>	<b>156 522 461</b>	<b>4 487 129</b>	<b>145 976 740</b>	<b>750 000</b>	<b>151 213 869</b>	<b>1 562 291</b>	<b>2 072 869</b>	<b>40 381 544</b>	<b>44 016 704</b>	<b>99,9%</b>	<b>96,5%</b>	<b>28,1%</b>
TOTAL	Travaux de construction	-	244 492 936	209 522 270	454 015 206	-	235 545 918	113 277 312	348 823 230	-	23 032 428	53 044 528	76 076 956	99,8%	76,7%	16,7%
	Etudes, surveillance et contrôle	12 052 863	10 688 388	-	22 741 251	7 859 161	4 063 983	4 151 434	16 074 578	1 739 180	3 964 523	3 004 858	8 708 561	100,0%	70,7%	38,3%
	Frais de Gestion	30 755 266	1 854 393	819 979	33 429 638	20 224 739	3 580 148	750 000	24 554 887	3 438 347	4 250 302	11 010 465	18 699 114	100,0%	73,5%	55,9%
	<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>42 808 129</b>	<b>257 035 717</b>	<b>210 342 249</b>	<b>510 186 095</b>	<b>28 083 900</b>	<b>243 190 049</b>	<b>118 178 746</b>	<b>389 452 695</b>	<b>5 177 527</b>	<b>31 247 253</b>	<b>67 059 851</b>	<b>103 484 631</b>	<b>99,8%</b>	<b>76,2%</b>	<b>20,3%</b>
Pour mémoire :																
Frais bancaires Comptes de transit DTS (vir. PNUD)					809 797											
<b>COÛT TOTAL DTS</b>					<b>510 995 892</b>											